



## COPIE D'INFORMATION

Aulnay-sous-Bois le 11 Septembre 2014

Association régie par la loi de 1901  
Déclarée sous le N° W932001007  
Email : aulnay.environnement@orange.fr

Lettre ouverte à Monsieur Bruno BESCHIZZA maire d'Aulnay-sous-Bois  
Copie aux conseillers municipaux,

Notre association a demandé à de nombreuses reprises non seulement la révision du PLU, mais surtout, vu l'urgence, **une modification** pour revenir très vite sur les modifications de 2009 dont nous voyons aujourd'hui toute la nocivité et que nous avons dès le départ contestés.

Le conseil municipal a voté la révision du PLU et nous sommes prêts à participer aux débats.

Dans notre courrier du 24 juin 2014 au sujet d'un projet rue Jacques Duclos de 102 logements, nous vous écrivions :

« Nous réitérons aussi notre demande d'une modification du PLU qui remette en cause celle de 2009. Nous sommes à votre disposition pour en discuter. ».

Vous nous avez répondu le 28 Juillet 2014 sans évoquer la nécessaire « modification » du PLU.

Le dossier « Jacques Duclos » est exemplaire de toute une série d'autre cas : il montre la **nécessité d'une modification qui évite d'avoir à traiter toutes sortes de dérives** et devrait permettre de négocier à la baisse les surfaces à construire.

Il s'agit de **préserver l'équilibre des quartiers pavillonnaires** menacés par de très gros pavillons en zone UG et des immeubles très profonds et surélevés en zone UD (comme Jacques Duclos).

Il s'agit aussi de **lutter contre les risques d'inondations**...entre autre dues aux divisions des terrains.

Il faut limiter les volumes le plus possible (y compris en sous-sol), il faut préserver l'imperméabilisation des sols.

---

**AULNAY ENVIRONNEMENT  
BP91  
93622 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX**

### Bulletin d'adhésion

**Je soussigné (e):**

Demeurant :

Adresse Internet

téléphone

Déclare adhérer ou renouveler l'adhésion à Aulnay Environnement en faisant un chèque de dix euros par chèque à l'ordre Aulnay Environnement

Signature

**Bulletin à envoyer avec le chèque à la boîte postale**

Le COS dont la suppression a été réalisée lors de la modification de 2009 ne semble plus pouvoir être remis en place du fait de la loi ALUR (que nous contestons sur ce point) : pour éviter les conséquences visibles à Aulnay depuis 2009, il faut sans doute trouver **un règlement adapté sans attendre la révision que nous espérons pour fin 2015.**

Le débat public sur la révision du PLU sera pollué par les décisions en cours sur les permis de construire si une modification urgente ne se fait pas. Nous l'avions demandé lors de l'entrevue avec Mr Denis CAHENZLI en juillet 2014.

Nous réitérons notre demande de vous rencontrer en urgence sur ces sujets.

Dans l'attente recevez monsieur le maire nos meilleures salutations

Le président d'Aulnay Environnement  
René-Augustin BOUGOURD

PS. Nous vous rappelons la demande d'Aulnay Environnement d'un bassin de rétention sur le terrain des impôts et un autre rue de Picardie : ce sujet qui n'a pas avancé depuis le 20 juin 2013 peut aussi être à l'ordre du jour.